

BUDGET 2026

Ecarts sensibles entre Budget 2025 et Budget 2026
nécessitant un commentaire

Commentaire général sur les charges salariales :

Comptes _3010_ à _3055_

Dans le budget 2025, les comptes de charges salariales de nature 3010 incluaient les charges sociales dans le calcul effectué pour l'estimation budgétaire. A l'exception des comptes de l'ASGS.
La comparaison entre 2026 et 2025 ne peut donc se faire qu'après addition des comptes des classes de nature _3010_ à _3055_ (sauf ASGS).

		Budget 2026	Budget 2025	Ecart pour 2026	%
0110.3132.00	Honoraires de l'organe de révision	8 000.00	15 000.00	- 7 000.00	-47%
0120.3000.00	Traitement et jetons du conseil communal	115 000.00	135 000.00	- 20 000.00	-15%
0210.3010.00	Salaires du personnel communal (finances)	149 000.00	220 000.00		
_3050 à _3055	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin. Cotisations patronales à la Caisse de pension Cotisations patronales à l'assurance-accidents Cotisations patronales caisse compensation pour alloc. fami. Cotisations patronales à l'assurance d'IJM	24 340.00	-	- 46 660.00	-21%
0220.3010.00	Salaires du personnel communal (administration)	245 000.00	320 000.00		
_3050 à _3055	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin. Cotisations patronales à la Caisse de pension Cotisations patronales à l'assurance-accidents Cotisations patronales caisse compensation pour alloc. fami. Cotisations patronales à l'assurance d'IJM	40 320.00	-	- 34 680.00	-11%
0220.3110.00 0220.3113.00	Meubles et appareils de bureau Matériel informatique	1 000.00	6 000.00	- 5 000.00	-83%
0220.3132.00	Projet de fusion ACER	-	30 000.00	- 30 000.00	-100%
0220.3134.00	Primes d'assurances de choses	11 000.00	3 500.00	7 500.00	214%

Commentaire
Le budget 2025 prévoyait les honoraires pour le bouclage des 4 comptabilités avant fusion : une seule commune à auditer contre 4 en 2025 (devis de notre nouvel organe de révision)
Le budget 2025 prévoyait la rétribution des anciens membres des exécutifs communaux pour assurer la transition des dossiers
Correspond à un départ non remplacé
Correspond à un départ non remplacé
L'équipement de tout le personnel qui le nécessitait a été renouvelé en 2025 à l'occasion de la fusion
Compte dédié uniquement à la période de fusion. Ce compte n'est donc plus utilisé en 2026.
Les contrats de la commune nouvelle commune ont été revus et harmonisés. Ce chiffre correspond au nouveau contrat en vigueur dès le 01.01.2025.

0290.3010.01	Salaire du concierge	-	40 000.00	-	40 000.00		Frais de conciergerie de la Salle Polyvalente. Reclassement en nature comptable 3144, car il s'agit d'une prestation de tiers et non-pas d'une prestation salariale. Voir 0290.3144.06
0290.3111.01	Installation d'optimisation énergétique	-	20 000.00	-	20 000.00	-100%	<i>Il ne s'agit pas d'une économie sur les charges mais bien d'un simple transfert dans le même chapitre du compte de résultat</i>
0290.3134.00	Primes d'assurances diverses	34 000.00	22 000.00		12 000.00	55%	Projet abandonné
0290.3144.01 0290.3144.02 0290.3144.03 0290.3144.04 0290.3144.05	Entretien des bâtiments	36 000.00	44 000.00	-	8 000.00	-18%	Les contrats de la commune nouvelle commune ont été revus et harmonisés. Ce chiffre correspond aux nouveaux contrats en vigueur dès le 01.01.2025.
0290.3144.06	Conciergerie de la salle Polyvalente de Promasens	40 000.00	-		40 000.00	#DIV/0!	Pour 2026 et les années à venir, ces comptes ont fait l'objet d'un réajustement en fonction des dépenses effectives réalisées en 2025 au moment de l'élaboration du budget. Un transfert de charge pour le chapitre 2170 a également été réalisé afin d'isoler les charges des bâtiments scolaires (compte 2170.3144.00 - CHF 5'000). Soit une économie nette sur les bâtiments de patrimoine administratif de : 8'000-5'000= 3'000 .
0290.3320.90	Amortissements planifiés, autres immob. incorporelles PA	-	12 000.00	-	12 000.00	-100%	en lien avec 0290.3134.00
0220.4210.00	Emoluments administratifs	15 000.00	10 000.00		5 000.00		0290.5290.00 Etude - Projet mise en valeur et rénovation du Trieur (2023-2024) : le Trieur étant classé au patrimoine financier, cette étude n'est pas soumise à l'obligation d'amortissement planifié prévu dans les normes MCH2. Cette ligne est donc retirée du budget en 2026. (12'000 = 120'000/10ans)
0290.4470.00	Revenu locatif des bâtiments du patrimoine administratif	104 000.00	165 000.00	-	61 000.00		Transfert des frais d'inscription AES (30Fr/enf.) sur le chapitre 2186 : 5'000 Fr
0290.4920.00	Imput. internes pour fermages, loyers (locaux AES et Mat.)	46 000.00	36 000.00		10 000.00	28%	Pour 2026, ce compte a fait l'objet d'une séparation des revenus de locations attribués au patrimoine financier (9630.4430.00) d'avec les revenus attribués au patrimoine administratif. Ce qui n'avait pas été fait pour le budget 2025. Une partie de ce budget (77'000.-) est donc transférée au chapitre 9630. Soit une augmentation nette des revenus des locations de : 77'000-61'000=16'000 .
1620.3300.30	Amortissements planifiés, autres ouvrages de génie civil PA	55 543.35	6 000.00		49 543.35		Valorisation et imputation des locaux de la maternelle (voir compte 5452.3920.00), qui viennent s'ajouter au montant de 36'000.- correspondant à l'imputation interne pour l'AES.
2120.3171.00	Participation communale aux activités scolaires récréatives	5 000.00	-		5 000.00	#DIV/0!	<i>Inversion dans le degré de détail comptable .30 au lieu de .40</i>
2140.3611.00	Participation aux dépenses du Conservatoire	60 000.00	35 000.00		25 000.00	71%	Création d'un compte pour la participation du ménage communal aux activités récréatives (chapitre 2197).
							Cette charge liée passe du simple au double. Elle fluctue en fonction du nombre d'élèves de la commune inscrits au conservatoire.

2170.3010.00	Salaires de conciergerie	19 500.00	48 000.00	-	28 500.00	
2186.3010.00	Salaires du personnel communal	295 150.00	248 000.00		47 150.00	19%
2186.3010.01	Salaire du concierge					
2186.3010.02	Salaire secrétariat					
2186.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.					
2186.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension					
2196.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents					
2186.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation pour alloc. fami.					
2186.3055.00	Cotisations patronales à l'assurance d'IJM					
2186.4260.00	Participation des parents aux unités AES	260 000.00	240 000.00		20 000.00	8%
2186.4260.01	Participation des parents aux repas	62 000.00	60 000.00		2 000.00	3%
2196.3000.01	Jetons de la Commission de l'enfance	2 000.00	-		2 000.00	
2196.3010.00	Honoraires secrétariat DE	10 500.00	12 000.00	-	1 500.00	-13%
2196.3010.02	Honoraires secrétariat des écoles	26 500.00	36 000.00	-	9 500.00	-26%
2196.3100.00	Matériel de bureau	3 000.00	-		3 000.00	
2196.3113.00	Achat d'équipement informatique	15 000.00	3 500.00		11 500.00	329%
2196.3130.00	Internet + téléphones	7 000.00	600.00		6 400.00	1067%
2196.3131.02	Honoraires pour mise en soumission des transports scolaires	25 000.00	-		25 000.00	
2197.3171.01	Un détail plus précis à été apporté aux comptes	-	-		-	
2197.3171.02	Camp de ski					
2197.3171.03	Camp vert					
2197.4250.00	Recettes lotos des écoles					
2197.4250.01	Recettes camp de ski					
2197.4250.02	Recettes camp vert					
2197.4250.03	Recettes diverses					
2197.3612.00	Enseignement natation aux écoles primaires (COG)	7 000.00	-		7 000.00	
2197.4898.00	Prélèvement sur la réserve d'exploitation ACER	44 900.00	-		44 900.00	
5220.3631.00	Participation communale au financement des PC AI	222 000.00	-		222 000.00	
5320.3631.00	Participation communale au financement des PC AVS					

Frais de conciergerie de la Salle Polyvalente. Reclassement en nature comptable 3144, car il s'agit d'une prestation de tiers et non-pas d'une prestation salariale. Voir 2170.3144.10
<i>Il ne s'agit pas d'une économie de 20'000 sur les charges mais bien d'un simple transfert dans le même chapitre du compte de résultat</i>
En revanche, la réévaluation des besoins sur ce poste budgétaire abouti à une augmentation des charges de CHF 8'500.-
Principalement dû à l'augmentation des charges salariales pour le renforcement du personnel de l'Accueil extra-scolaire. Augmentation de la charge de CHF 40'650.- .
Il faut également ajouter cela une réévaluation des coûts administratifs attribués à la structure AES (2186.3010.02). Augmentation de la charge de CHF 6'500.- .
Adaptation des tarifs de l'AES pour financer le renforcement de l'équipe encadrante.
Adaptation des tarifs de l'AES pour financer le renforcement de l'équipe encadrante.
Création d'un compte pour la Commission de l'enfance, autrefois distinguée avec le compte 2186.3000.00. Cette traite également des affaires de l'école maternelle nouvellement créée.
Réévaluation des coûts administratifs attribués au secrétariat pour la direction des écoles.
Réévaluation des coûts administratifs attribués au secrétariat du cercle scolaire (hors AES et maternelle). <i>Secrétariat du GT-Bâtiment pour le projet d'école centralisée inclu.</i>
Besoins en équipements divers
Renouvellement du parc informatique attendu (au moins en partie)
Réajustement en 2026. Les charges de téléphones pour les écoles étaient autrefois budgétisées sous le chapitre 0220.
Obligation de soumettre les transports scolaire au marché publique
Un degré de détail spécifique a été apporté au chapitre des activités récréatives du Cercle scolaire, à des fins de transparence et de compréhension suite à la disparition des comptes de l'ACER.
Autrefois budgété au poste 2197.3132.00, cet enseignement est à présent pris en charge par le COG et refacturé à la commune. Soit une augmentation nette de : 7'000-5'000= 2'000 (40%)
Ce compte a pour fonction d' équibrer le chapitre 2197 en couvrant l'éventuel déficit de ces activités par le fond constitué au cours des exercices précédents (compte de bilan 29990.61).
Transfert de charges de l'Etat sur les Communes lié au projet de désenchevêtrement Etat/Communes récemment adopté au niveau cantonal.

5452.3920.00	Imput. Internes pour fermages, loyer (loyers des locaux)	10 000.00	-	10 000.00	
6150.3101.00	Achat de matériel divers édilité	10 000.00	6 000.00	4 000.00	67%
6150.3141.02	Service hivernal et protection	70 000.00	85 000.00	15 000.00	-18%
6150.3300.10	Amortissements planifiés, routes et voies de communication	271 906.98	140 000.00	131 906.98	94%
7101.3105.00	Achats d'eau pour revente	240 000.00	220 000.00	20 000.00	9%
7201.4240.00	Taxes de base	280 000.00	230 000.00	50 000.00	22%
7201.4240.01	Taxes d'utilisation	260 000.00	200 000.00	60 000.00	30%
7301.4240.00	Taxe de base	90 000.00	85 000.00	5 000.00	6%
7301.4240.01	Taxe d'utilisation	103 000.00	76 000.00	27 000.00	36%
7900.3132.00	Honoraires des urbanistes	12 000.00	20 000.00	8 000.00	-40%
7900.3320.90	Amortissements planifiés, autres immob. incorporelles PA	38 470.73	14 700.00	23 770.73	162%
8506.3612.00	AGR : promotion de l'économie régionale	4 000.00	-	4 000.00	
9100.3181.00	Pertes sur créances effectives SCC	50 000.00	10 000.00	40 000.00	400%
9100.4000.00	Impôts sur le revenu des personnes physiques - année fiscale	6 497 000.00	5 700 000.00	797 000.00	14%
9100.4001.00	Impôts sur fortune personnes physiques - année fiscale				
9101.4021.00	Contribution immobilière - année fiscale	915 000.00	520 000.00	395 000.00	76%
9610.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	200 000.00	100 000.00	100 000.00	100%
9630.3430.40	Entretien des bâtiments (PF)	5 000.00		5 000.00	
9630.4430.00	Revenu locatif des bâtiments du patrimoine financier	77 000.00	-	77 000.00	
9900.4895.00	Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA	491 161.65	535 000.00	43 838.35	8%

Valorisation et imputation des locaux de la maternelle (voir compte 0290.4920.00)
Fusion des comptes 6150.3101.00+.02+.05 en 6150.3101.00
Nouveau contrat avec le prestataire engagé.
Dont, notamment, les derniers investissements aboutis récemment : - En Champ-Collon [ex-Rue] : 932.42 CHF - Crédit d'étude Route du Moulin-Menhir [ex-Auboranges] : 1'566.80 CHF - Eclairage publique LED commande à distance [ex-Auboranges] : 1696.05 CHF - Rte d'arlens 23 [ex-Rue] : 7'462.23 CHF - Rte de Chapelle 23 [ex-Rue] : 878.75 CHF - Rte des Echelettes 23 [ex-Rue] : 1'294.50 CHF - Rte des Chapelettes [ex-Chapelle] : 11'283.63 CHF - Rte de Villangeaux [ex-Ecublens] : 32'500 CHF
Augmentation du prix de nos fournisseurs attendue.
Chiffre obtenu par la reprise des données de la facturation 2025.
Chiffre obtenu par la reprise des données de la facturation 2025.
Chiffre obtenu par la reprise des données de la facturation 2025 et application de l'adaptation du tarif proposée à 49 Fr/hab.
Chiffre obtenu par la reprise des données de la facturation 2025 et application application de l'adaptation du tarif des déchets ménagers proposée à 0.50 Fr/kg.
Réduction des honoraires liées au projet Valtraloc, car réduction du projet global.
Reprise des amortissements planifiés des 4 communes et début de l'amortissement pour la révision technique du PAL d'Auboranges.
Nouvelle charge liée
Réajustement selon les données récentes connues.
Application du taux d'impôt proposé à 0.89 contre 0.77 en 2025. Avec un potentiel d'impôt à 7'300'000.
Chiffre obtenu par la reprise des données de la facturation 2025 et application du taux d'impôt proposé à 2.50 contre 1.50 en 2025.
Retombées financières des emprunts contractés avant fusion.
Répartition avec patrimoine administratif (voir commentaire 0290.3144.01-05)
Répartition avec patrimoine administratif (voir commentaire 0290.4470.00)
Résultat de l'harmonisation des différentes méthodes appliquées dans les 4 communes jusqu'en 2031, année d'épuisement de la réserve (10 ans).